



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré,
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2023,
- Vu l'arrêté du 19 janvier 2023 nommant le jury du concours externe de l'agrégation, section géographie, à la session 2023,
- Vu la proposition du président de jury,

ARRETE

Article 1 : Est nommé pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examineur spécialisé

M. Stéphane COVIAUX
Professeur de chaire supérieure

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 12 mai 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU